

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DU LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019

Présents : Pierre-Louis Fillet, Jean-Louis Gontier, Marie-Odile Baudrier, Françoise Chatelan, Gilles Chazot, Pierre Hustache,

Excusés : Monique Feugier, Camille Michel, Emmanuel Drogue

### **Personnel**

#### -Contrat agent d'animation

Mme Valentine Fournier-Barat est recrutée à compter du 2 septembre 2019 pour assurer le remplacement de Mme Marie Brochard. Elle assurera l'encadrement de la cantine à Saint-Julien-en-Vercors, l'encadrement des NAP à Saint-Julien-en-Vercors et Saint-Martin-en-Vercors, l'accompagnement des enfants dans la navette et le ménage de la crèche en fin de journée sur 4 jours par semaine durant les périodes scolaires.

#### -Mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Marie-Odile Baudrier et Gilles Chazot ont repris le document unique rédigé en 2017, qui recense les différentes tâches des agents et leur pénibilité, en le réactualisant. Il reste à fixer des dates d'entretien avec les agents de la commune pour finaliser ce document et établir un plan d'action qui sera ensuite envoyé au Centre de Gestion de la Drôme.

### **Ecole**

#### - Prix du ticket de cantine année 2019/2020

Le tarif du repas à la cantine facturé par La Matrassière sera de 4.32€ HT pour l'année scolaire 2019/2020 soit une hausse de 3 centimes par rapport à l'an passé.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité fixe le nouveau tarif du ticket de cantine facturé aux parents à 4.73€ pour l'année scolaire 2019/2020 contre 4.72€ précédemment.

#### -Prise en charge du repas de l'agent de restauration par la commune

Gille Chazot propose que l'agent d'animation qui encadre et anime les repas des enfants à la cantine ait la possibilité de manger avec eux. Il s'agirait donc de commander un repas supplémentaire par jour au centre de La Matrassière. La commune propose de prendre en compte la moitié du tarif du repas laissant à la charge de l'agent une somme modique. Le

conseil municipal attend de connaître la décision de la municipalité de Saint-Martin-en Vercors confrontée à la même question avant de statuer.

## **Finances**

### -Motion de maintien de la trésorerie de La Chapelle en Vercors

Pierre-Louis Fillet présente le projet de la Direction Départementale des Finances Publiques concernant la "mise en place d'un nouveau réseau de proximité des finances publiques".

Ce projet prévoit à terme:

- la fermeture de la trésorerie de La Chapelle en Vercors,
- le regroupement des agents effectuant les tâches comptables dans le service de gestion comptable de Romans,
- la mise en place d'une équipe volante de dix conseillers aux collectivités sillonnant l'ensemble des structures publiques du département,
- la mise en place de permanences de conseillers fiscaux pour les particuliers au sein des Maisons France service.

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré décide le vote de la motion de maintien de la trésorerie de La Chapelle en Vercors et de ses agents ceci afin de maintenir un service public au plus près des administrés et des communes.

## **Bâtiments communaux**

### -Location des appartements de la mairie

L'appartement sud est reloué à M Thierry Segura à compter de septembre 2019. La cloison de séparation entre les deux appartements sera refaite par Monsieur Botalla-Gambetta à compter du 5 septembre. Il interviendra également sur d'autres petits points dans les deux appartements.

Pour l'appartement nord, une annonce a été passée pour une proposition de location en tant que local commercial. Des travaux sont à prévoir avant de relouer cet appartement, électricité, menuiserie, peinture, plomberie, zinguerie. Des devis sont en cours d'établissement.

### -Entretien et nettoyage du cimetière

Il y a un gros souci de désherbage et d'entretien du cimetière. Il faudrait absolument débroussailler avant de peut-être entreprendre au printemps prochain un désherbage thermique régulier.

### -Signalétique des WC publics

La plaque apposée sur la porte qui signale les toilettes et leur accessibilité, enlevée durant l'été, doit être remise.

#### -Eglise

M Repellin, zingueur, va intervenir pour quelques réparations au niveau de la toiture, des infiltrations ayant été constatées au niveau de la voûte de l'église.

M Repellin va également établir un devis pour la réparation des arêtières qui descendent et qui posent problème pour l'étanchéité du bâtiment.

#### -Forfait chauffage utilisation salle des fêtes

Le conseil municipal n'a pas statué sur la décision à prendre. La commune va étudier le fonctionnement des municipalités voisines et réexaminer la question.

### **Eau assainissement**

#### - Pourvoi en cassation de Gérard Glénat périmètre de protection de Pied Chatelet

Monsieur Gérard Glénat se pourvoit en cassation suite au litige qui l'oppose à la commune depuis plusieurs années sur le périmètre de protection de la source de Pied Chatelet.

La commune et l'Etat n'assureront pas leur défense sur ce dossier.

#### -Projet STEP Château-Janis-Orcets

Marie-Odile Baudrier explique que plusieurs habitants de ces hameaux ont des problèmes d'assainissement relevés par le SPANC lors du dernier contrôle. Les habitants voudraient savoir, avant d'engager des travaux parfois conséquents, si un projet de station d'épuration serait envisageable et viable.

La commune va relancer le département qui doit accompagner la commune dans ses réflexions.

Concernant le réseau d'eau, la commune est toujours dans l'attente de la part du département d'un devis pour l'accompagnement en vue du schéma d'eau potable. Une relance doit également être faite.

### **Eclairage public:**

#### -Positionnement définitif sur le point lumineux au hameau du château

Le conseil municipal décide la suppression de ce point lumineux, situé à proximité de la maison Cartigny, dont l'utilité n'est pas démontrée.

## **Urbanisme**

### -Déclassement d'une portion de voirie communale au hameau des Clots.

M Guinet et Mme Thiault sollicitent le déclassement d'une partie de la voirie communale inutilisée et non entretenue depuis plusieurs années qui borde leur propriété. Le cabinet Sintegra a été contacté pour l'établissement d'un devis concernant le bornage des parcelles concernées. Les frais d'acte notarié, de géomètre et tous les frais afférents seront supportés par les acquéreurs.

### -Convention d'occupation du domaine public pour la sculpture de Jérôme Aussibal dans le cadre de sa résidence d'artistes

La commune n' a pour le moment pas eu de retour de la part de M Aussibal pour l'installation de sa sculpture.

## **Voirie**

### -Convention de prestation de services bornes incendie

La commune de Saint-Laurent en Royans propose un contrat de prestation pour le contrôle débit/pression des bornes à incendie de la commune. Cette prestation serait facturée 40€ par borne à incendie contrôlée.

Le conseil municipal avant de statuer propose dans un premier temps de recenser l'ensemble des bornes de la commune afin d'évaluer le coût global de cette prestation et de faire le point avec Pierre-Laurent.

### -Entretien du chemin "des écoliers"

Ce chemin est très emprunté par les randonneurs, vététistes et cavaliers. Aymeric Arnaud qui y laisse pâturer ses bêtes voudrait pouvoir installer une clôture amovible. Le conseil l'autorise à installer, à ses frais, une clôture, suggérant l'installation d'une clôture électrique avec poignée isolée et panneau de danger.

Toujours concernant les chemins, Marie-Odile Baudrier signale que le chemin entre le hameau Picot et la quartier de la Prette sud est fermé par une clôture infranchissable ce qui

oblige les randonneurs et cyclistes à rebrousser chemin et à revenir dans le village. Le maire doit contacter l'agriculteur concerné.

#### -Parking nord

La bordure et la marche situées à proximité de l'entrée ouest de la crèche, non loin du dos d'âne, non visibles dans l'obscurité sont sources de dangers. Le conseil municipal propose d'installer un garde corps ou de mettre en place des quilles en plastique pour signaler l'obstacle.

#### -Installation de panneaux de stationnement

Le conseil propose l'installation de deux panneaux pour signaler les parkings de la commune aux automobilistes notamment pour ceux arrivant du sud.

#### -Vitesse de circulation dans le village

Des riverains se plaignent que de nombreux véhicules traversent la commune à une vitesse bien supérieure à celle autorisée. La commune va se renseigner sur le coût d'installation de coussins berlinois amovibles pour ralentir encore la vitesse des automobilistes et des motards.

### **Questions diverses**

#### -Inauguration des travaux samedi 7 septembre 2019

La cérémonie aura lieu à 11h00 et se déroulera à la salle des fêtes et au jardin de village. Seront présents des représentants de la région, du département, la sous-préfète de Die, des maires du Royans-Vercors et des entreprises ayant contribué à la réalisation des différents projets. La cérémonie sera suivie d'un apéritif offert par la municipalité.

#### -Repas des habitants samedi 7 septembre 2019

Il y a 100 habitants inscrits. Selon la météo, le repas se déroulera soit dans le jardin de village soit dans la salle des fêtes à partir de 12h00.

#### -Animations à l'automne

-La Fête de la pomme tiendra le samedi 2 novembre 2019.

-"Faites de la transition" aura lieu le 21 septembre 2019.

-L'exposition de photographies qui tourne sur le Vercors, "Vercors insolite", sera sur la commune de Saint-Julien durant le mois de novembre. Les photographies seront exposées dans la salle du Fouillet, dans le hall de la salle des Fêtes et peut-être à la mairie.

#### -Prêt/dépôt de la Vache qui lit

Ce banc/abri lecture pour enfants a été réalisé par La Médiathèque pour la Fête du Bleu. La médiathèque propose de le laisser en prêt/dépôt à la commune si la mairie donne son accord. La Vache qui lit pourrait ainsi être utilisée à l'occasion de manifestations sur la commune. Le conseil donne son accord pour conserver en prêt la Vache qui lit.

#### -Renouvellement du contrat du photocopieur de la mairie

Le contrat actuel avec la société Infinity se termine au 1er trimestre 2020.

Gilles Chazot a rencontré cet été un représentant de la société Rex Rotary qui a fait une proposition financière intéressante. Gilles Chazot a également demandé une proposition à la société Infinity avec laquelle la commune travaille depuis plusieurs années. Il rencontrera ses représentants le jeudi 5 septembre.

#### -Bilan Fête du Bleu 2019

La réunion de bilan est prévue le lundi 23 septembre.

La réunion des associations a eu lieu le mardi 27 août et le bilan financier est plutôt bon au vu des conditions météorologiques difficiles.

#### -Avenir de la chouette de la Grange Marcon

La chouette restée à la grange Marcon depuis le festival "Caméra en campagne" est mise en vente par l'artiste. La commune ne souhaite pas l'acquérir.

#### -Accès WIFI salle des fêtes

Pierre Hustache va se renseigner sur le cout d'installation d'un accès WI FI à la salle des fêtes.

#### -Mosaïque de la mairie

Mme Juliette Barat a préparé le support, sur lequel seront collés les pierres afin de refaire la mosaïque de la mairie.

Ce support sera entreposé à la salle des fêtes pour être accessible aux personnes qui souhaiteront participer à la réalisation de la mosaïque.

-Banc autour du tilleul.

La structure métallique est prête, la réalisation et l'installation des traverses en bois seront confiées à Pierre-Laurent Lattard.

Fin du conseil à 23h15